

Politique inclusion ERASMUS+ OCELLIA

Conformément aux principes d'égalité, de non-discrimination et de transparence de la Charte Erasmus+, OCELLIA accorde une attention particulière à la participation à la mobilité internationale des publics ayant moins d'opportunités.

A ce titre, un complément financier forfaitaire sera versé aux participants concernés, selon les critères suivants permettant d'accorder le statut de boursier Erasmus+ avec le moins d'opportunité (sur présentation d'un justificatif) :

- **Boursiers sur critères sociaux : échelon 4 à 7**
- **Situation de handicap**
- **Affection Longue Durée (ALD)**
- **Demandeurs d'emplois sous statut stagiaire de la formation professionnelle pour les filières EFP (niveaux infra-bac)**
- **Cas individuels pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par un(e) Assistant(e) Social(e) ou équivalent).**

La demande de prise en compte de ce statut doit être effectuée au moment de l'élaboration de la mobilité auprès des « référents mobilité internationale » et de la coordinatrice administrative et financière du projet Erasmus+ à Ocellia (r.aquouaouch@ocellia.fr).

Le Service international est disponible à tout moment pour accompagner chacun dans cette démarche.

Christophe TEXIER

Chef de projet Développement International

OCELLIA
Espace Lyon
20 rue de la Claire - CP 320
69337 LYON CEDEX 09
04 78 55 40 88
contactlyon@ocellia.fr
www.ocellia.fr



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes